

Compte Rendu Bureau Exécutif téléphonique n° 370 Jeudi 10 janvier 2019 – 20h00

Membres du BEX présents : Jean ZOUNGRANA, Caroline JEHL, Françoise SEILER, Anne-Laure VIARD, Olivier BAYLE, Didier CHAVRIER, Emmanuel GIRARD,

Membre Invité : Ludovic ROYE – DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral

Membre du BEX excusé : Vincent LECRUBIER, Bernard DUROURE,

Liste de diffusion : Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 20 h 00

SUIVI	
1. Vœux du Président Fédéral et du Bureau Exécutif	<p>Le Président Fédéral et l'ensemble des Membres du Bureau Exécutif présentent leurs meilleurs Vœux à l'ensemble des personnes en lien avec la pratique du canoë Kayak et des sports de Pagaie. Que cette nouvelle année soit riche en actions et en collaborations au service de beaux projets.</p> <p>2018 nous a permis de réaliser un certain nombre de projets qui ont contribué au développement de notre fédération. Beaucoup de personnes ont apporté leur concours, chacun à son niveau, et le BEx les en remercie. C'est dans cet engagement collectif que le mot fédération trouve lui aussi tout son sens.</p> <p>De nombreux autres projets nous attendent pour 2019 !</p> <p>Que 2019 nous permette de continuer à les poursuivre et les réaliser tous ensemble !</p>
2. Suivi des décisions Bex	Nomination de Madame Peggy DICKENS comme chargée de Mission auprès du Bureau Exécutif, pour reprendre une partie des missions dédiées à Julien GASPARD.
3. Demande d'affiliation	Une demande d'affiliation émane d'une Association Sunset Paddling Sous réserve de l'évolution des statuts et suite à la réception de l'avis du CRCK, Le Bex valide cette nouvelle affiliation.
4. Point licences	Le nombre de licenciés FFCK au 31/12/18 est de 57 749 soit une augmentation de 11,2% par rapport à 2017. Les Licences Canoë Plus Adultes sont de 20 641 (- 0,8%), les Licences Canoë Plus Jeunes de 12 133 (- 5,1%), les Licences Canoë Bleues de 370 (+ 79,6%), les Licences Canoë Famille de 625 (- 9%), les Licences Pagaies Couleurs de 20 699 (+70,2%) dont 19 247 par le conventionnement Pagaie Blanche, Les Licences Canoë Pass Jeunes de 3 281 (-37,6%).

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF

1. Convention pour Treignac	Treignac-Vézère 2019 sollicite un conventionnement dans le cadre de l'organisation d'une manche de Coupe du Monde de Descente du 5 au 9 juin 2019. → Conventionnement validé par le BEx
2. Demande au fonds d'aide à la création de club (1)	Club de Concarneau Cornouaille Canoë Kayak (2975) : → Approbation du BEx pour l'aide à ce club.
3. Demande au fonds d'aide à la création de club (2)	Club Ornaisons Corbières Kayak (1112) : → Approbation du BEx pour l'aide à ce club.
4. Demande au fonds d'aide à la création de club (3)	Le Bex demande à revoir le contenu de la demande pour clarifier la notion de la première année.
5. Charte d'Ethique et de Déontologie	Jacques THIOLAT a été chargé de proposer un document de travail pour le prochain Conseil Fédéral afin d'avancer sur la nouvelle Charte d'Ethique et de Déontologie en conformité avec celle du CNOSF et aux aspirations de la FFCK. Un premier document a été soumis et des remarques ont été apportées. Ce document vient d'être envoyé aux Membres du Conseil fédéral. Le Bex remercie Jacques THIOLAT pour le travail effectué et propose que ce document soit intégré dans l'annexe 12 du Règlement Intérieur de la Fédération concernant la Commission d'Ethique et de Déontologie. Le Bex se propose d'ajouter un chapitre sur la composition et les missions de cette nouvelle Commission encore à créer. En effet, les règles imposées à la composition de cette commission ne permettent pas à un Président de Comité Régional d'y siéger. D'autre part, le BEx propose de disposer pour la Charte d'éthique et de déontologie, d'une version plus simple (à partir des encadrés) pour la communication auprès des clubs et peut-être pour en faire une affiche. La proposition est de s'inspirer du document citoyen du sport.
6. Championnat d'Europe de Marathon de Decize	Une demande a été formulée par l'organisateur pour la location de différents matériels à la Fédération Portugaise (Pontons, horloges électroniques). Une attention toute particulière devra être apportée sur l'aspect financier de ce projet.
7. Annexes aux règlements sportifs	Les Annexes des Commissions Nationales d'Activités du Dragon Boat et du Slalom sont présentées pour approbation. Pour le slalom, il s'agissait d'une petite correction relative aux frais d'inscription sur les bassins à pompage. → Validation par le BEx pour le Slalom → Validation par le BEx pour le Dragon Boat Le Règlement Sportif du Slalom suite aux deux petites modifications de l'ICF, sera repropoé au Conseil Fédéral du 25 janvier. Le BEx est encore en attente des Annexes pour la Course en Ligne – Marathon - Paracanoë et le Waveski surfing.

<p>8. Etat des lieux du suivi des conventions Pagaie Blanche</p>	<p>Un mail avait été envoyé à la mi-décembre pour certains Clubs signataires de la convention Pagaie Blanche et n'ayant pas obtenu un nombre de licences Canoë Plus en 2018 au moins égal ou au-dessus de la moyenne des licences prises en 2016 et 2017. Au regard du texte de la « convention Pagaie Blanche », la Fédération aurait pu casser la convention et demander le remboursement de 10 € par Licence Pagaie Blanche.</p> <p>Décisions du Bex :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le BEx est bien conscient que certains Clubs ont fait l'effort de maintenir le nombre de Licence Canoë Plus afin de respecter la convention alors que d'autres n'ont pas respecté cette condition. Toutefois devant l'impact que représenterait la rupture de la convention et le remboursement des 10 € par Licence Pagaie Blanche, le BEx décide de ne pas appliquer de sanction pour les baisses de Licence Canoë Plus sur la convention 2018. • Il demande la réécriture de la Convention pour 2019 pour lever l'ambiguïté du point sur la réduction du nombre de Licences canoë Plus, • Un groupe de travail sera composé pour une étude des conditions de reconduction de la convention. La décision sera prise lors du prochain BEx au regard des chiffres 2018 et les explications cohérentes que les Clubs concernés pourront apporter, • L'objectif est bien de continuer à développer ce type de Licence Pagaie Blanche en 2019. • Enfin afin de dynamiser le développement, il est décidé de proposer un reversement en 2019 sur les comités régionaux comme les quotes-parts des Licences Canoë Plus. Le montant sera décidé lors du prochain BEx.
<p>9. Radiation d'un Club affilié</p>	<p>Une association loi 1901 est affiliée depuis 2015. Elle avait 4 licenciés Canoë Plus au 31/12/2018, dont un cadre. Le Président du Comité Régional a alerté la FFCK dans un courrier, sur les agissements de cette structure qui ne respecte pas le règlement intérieur fédéral.</p> <p>Le Bex a décidé la suspension de l'affiliation de cette structure tant qu'elle n'aura pas fourni d'explications comme déjà demandé par le CRCK. Il pourra aller jusqu'à la radiation de la structure. Cette proposition s'appuie sur un article des Statuts et du Règlement Intérieur Article S-1.2.4 : « <i>L'affiliation à la Fédération d'une association qui a pour objet la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives comprises dans l'objet de la Fédération, peut être refusée et retirée par le Bureau Exécutif [...]</i> » :</p> <p>Selon l'article R-1.1.1 – Le Règlement intérieur impose que l'association affiliée doive : « <i>Délivrer obligatoirement à tous ses membres, quelles que soient leurs pratiques ou leurs fonctions, le titre fédéral adapté ;</i> »</p> <p>Décisions du BEx :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Courrier envoyé à la structure, • Suspension provisoire de la ré-affiliation de ce club jusqu'à la justification des faits et de la réponse aux attentes du Comité Régional.

10. Demande du conventionnement à titre gracieux,	Le Comité d'Organisation de la Coupe du Monde de Descente de Treignac, demande que dans le cadre du conventionnement, il soit dispensé de régler les 375€ des frais. Afin d'éviter un précédent, et au regard des apports de la Fédération, le BEx n'accède pas à cette requête.
---------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ETUDES du BUREAU EXECUTIF	
1. Ordre du jour du Conseil Fédéral du 25 janvier	Le contenu de l'ordre du jour pour le Conseil Fédéral du 26 janvier est discuté. Plusieurs points sont ajoutés.
11. Ordre du jour de l'Assemblée Générale	L'ordre du jour de l'Assemblée Générale doit être validé par le Conseil Fédéral du 26 janvier, compte tenu du fait que le Conseil fédéral du 16 mars est trop tardif pour envoyer en temps et en heure la convocation et l'ordre du jour pour l'assemblée Générale du 6 avril 2019. La prise en compte du changement du siège social de la Fédération nécessite une modification des statuts de la Fédération, lors de l'Assemblée Générale.

INFORMATION du BUREAU EXECUTIF	
1. Ressources Humaines	Un point est fait sur les arrivées et les départs des personnes en poste sur le siège fédéral.
2. Vaires-Sur-Marne	La première réunion avec l'architecte pour la réflexion sur la construction d'un nouveau siège fédéral, qui devait avoir lieu cette semaine, a été reportée au 16 janvier.
3. Partenariat FFCK - IDBF - ICF – pour le Championnats du monde de dragon boat 2020	Une réunion de travail regroupant tous les acteurs, est prévue à la mi-février.
4. CNOSF	La FFCK a fait l'objet d'une demande de conciliation auprès du CNOSF de la part de Messieurs KLAUSS et PECHE. Ils considèrent que le C2 homme disposaient encore de la qualité d'épreuve olympique lors des championnats du monde de slalom 2017 et demandent ainsi que leur soit versée une prime individuelle applicable aux épreuves olympiques, soit 16000€ chacun. Le Bex rappelle que la FFCK fait partie des rares nations qui continuent à soutenir le C2 hommes, d'une part, et que la décision modifiant le programme olympique 2020 ne lui est en rien imputable, d'autre part. Pour la FFCK, les 4 épreuves olympiques en slalom pour l'olympiade en

cours sont le kayak homme et dame, le canoë homme et dame. Le slalom dispose également de 4 épreuves non olympiques : l'extrême slalom homme et dame, le C2 mixte et le C2 hommes.

Fin du BEX à 23 h 20

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

